

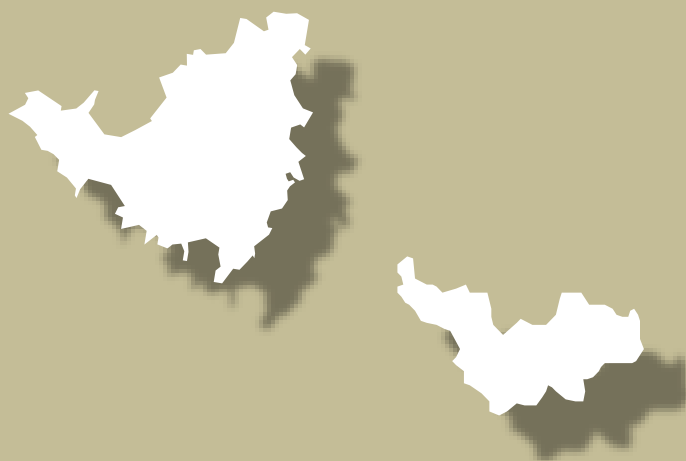


**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'éducation nationale  
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

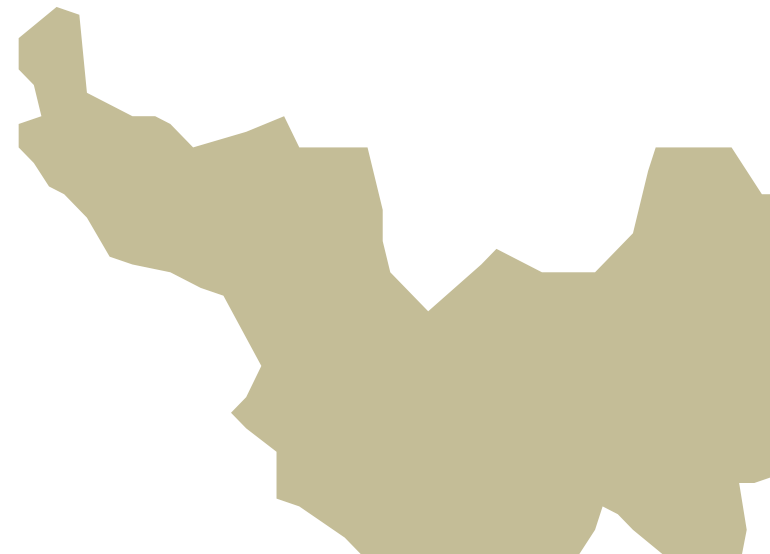
# Livret d'accueil des personnels



**Rentrée  
2022**



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

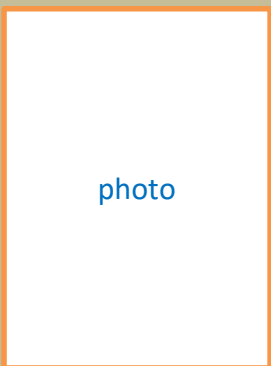


**RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'éducation nationale  
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

# Éditorial



**Harry CHRISTOPHE**

Vice-recteur

Chef du service de  
l'éducation nationale  
de Saint-Barthélemy  
et de Saint-Martin



**Je vous souhaite la bienvenue à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.**

Vous découvrirez deux îles, leurs populations, leurs histoires, leurs cultures, chacune aussi passionnante qu'enrichissante, qui nourriront vos activités personnelles et professionnelles.

Ici, le système éducatif n'a cessé d'évoluer en faveur de tous les usagers. Le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que la Région académique Guadeloupe portent une attention particulière aux Îles du Nord.

Une attention qui a permis la structuration du service de l'éducation nationale et la prise en considération des singularités socio-culturelles de ces territoires.

L'année 2022-2023 marque une nouvelle étape : la fin – délicate – de la crise sanitaire qui signifie aussi le retour des relations en présentiel avec la satisfaction de tous, la construction effective de deux nouveaux collèges, l'inauguration de l'E AFC qui déploie *in situ* une politique de formation ambitieuse, les nouvelles gouvernances à tous les échelons (personnels de direction, vice-recteur, présidences des deux collectivités territoriales), la mise en œuvre de la Cité éducative ainsi que la mise en place d'un Conseil pédagogique territorial.

Je prends mes fonctions de vice-recteur avec enthousiasme et je souhaite le partager avec vous.

Volontaires ou pas, vous devez vous attacher à remplir votre mission avec tout l'engagement attendu et à prendre en compte les spécificités linguistiques de ces territoires dans vos pratiques quotidiennes.

Je vous souhaite une excellente année scolaire 2022-2023, sous le signe de la bienveillance, de l'engagement et de la réussite.

**Harry CHRISTOPHE**  
Vice-recteur



# Sommaire

Comprendre le contexte territorial

5

Comprendre le SENIDN

11

Les indicateurs clés

14

Comprendre D'PASS

16

Les établissements scolaires

17

Informations pratiques

18

Annuaire

27

# Comprendre le contexte territorial



**Saint-Martin** est une île caribéenne, située à 250 km au nord de la Guadeloupe, un micro-territoire d'une superficie de moins de 90 km<sup>2</sup>. L'île de Saint-Martin est le plus petit territoire au monde séparé par une frontière internationale : Sint-Maarten au sud et Saint-Martin au nord. La partie « hollandaise » est un des quatre pays qui forment le Royaume des Pays-Bas (avec Aruba, Curaçao et les Pays-Bas). Territoire autonome, Sint-Maarten est administré par un gouvernement local dirigé par un premier ministre. C'est un territoire (PTOM) d'un état membre situé hors de l'Union européenne. La partie française est une collectivité d'Outre-mer (COM), régit par l'article 74 de la constitution française : ce statut regroupe l'essentiel des compétences d'une commune, d'un département et d'une région. La COM de Saint-Martin est membre de l'Union européenne au même titre que tous les territoires de la République française.

La population précolombienne était essentiellement constituée des peuples Caribes, Ciboneys et Arawak qui dénommèrent l'île « Oualichi » *L'île aux femmes*, puis « Soualiga » *Terre de sel*, qui deviendra le nom du troisième collège de l'île.

Saint-Martin est un territoire français depuis le 17<sup>ème</sup> siècle, bien avant de nombreuses régions de l'Hexagone (Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon et la Corse entre autres).

Le traité dit *de Concordia*, du 23 mars 1648, toujours en vigueur, organise le partage de Saint-Martin entre la France et la Hollande et assure une libre circulation des biens et des personnes. Il implique aussi une obligation d'entraide entre les deux parties de l'île.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, malgré ce traité, la partie française sera souvent occupée et il faudra attendre le traité de Paris signé en 1816 pour rétablir définitivement la souveraineté française et faire de Saint-Martin une dépendance de la Guadeloupe.



Entre 1624 et 1960, soit plus de 300 ans, la partie française n'a jamais dépassé les 4000 habitants. En 1980, 8000 habitants sont recensés à Saint-Martin. La population y sera multipliée par 4 en 10 ans : en 1990, elle s'élevait à près de 30 000 habitants. Depuis, elle évolue sensiblement pour atteindre officiellement environ 35 000 habitants en 2021.

De 1962 à 2007, les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy constituent le 3e arrondissement de la Guadeloupe. Ce sont administrativement : « les îles du Nord ».

La langue vernaculaire de ce territoire est un créole anglophone, l'anglais saint-martinois.

La langue française est pratiquée essentiellement dans les institutions publiques.

En effet, depuis des siècles, les populations saint-martinoises sont anglophones.

Depuis quelques décennies, outre l'anglais et le français, d'autres langues apparaissent dans les classes d'école : l'espagnol et le créole haïtien ont pris une place importante dans la diversification culturelle de l'île et donc linguistique.

Cette situation linguistique – unique en France – est un atout sociétal : non seulement les langues de nos élèves sont des langues internationales à fort potentiel, mais en plus elles contribuent à un enrichissement culturel indéniable de l'ensemble des communautés éducatives.

Le multilinguisme est également un défi pédagogique pour chacun d'entre nous. Il implique une remise en question de ses pratiques professionnelles car l'allophonie scolaire est une réalité dans toutes les classes des établissements scolaires de Saint-Martin, constituant ainsi une généralisation des méthodes d'apprentissage adaptées, à tous les niveaux de la scolarité.

Autre fait important à considérer, Saint-Martin connaît une certaine paupérisation d'une partie de la population. Aggravée par le passage du cyclone Irma en 2017, la situation précaire de nombreuses familles a également un impact sur la réussite des élèves : fracture numérique importante, accessibilité relative à la culture livresque, conditions de vie difficiles, quartiers défavorisés, ... Saint-Martin recense deux *Quartiers prioritaires de la ville* (QPV) – Sandy-Ground et Quartier d'Orléans – et l'éducation nationale a classé deux zones en éducation prioritaire où plus de 80% des écoliers de l'île y sont scolarisés.

Ici, pas plus qu'ailleurs, mais différemment établis, les défis à relever sont importants et nous devons tous, chacun à notre niveau, dépasser les déterminismes. C'est le fil rouge de la déclinaison du projet d'académie – D'PASS.

La population scolaire reflète ces héritages culturels ainsi que les difficultés structurelles et conjoncturelles d'un territoire passionnant.



# Saint-Barthélemy

se situe à 29 km au sud-est de Saint-Martin. Ce micro-territoire s'étend sur 24 km<sup>2</sup>. L'île est également une collectivité d'Outre-mer (COM) régit par l'article 74 mais, en tant que PTOM, elle ne fait pas partie de l'Union européenne. La collectivité a en effet opté pour sa sortie du territoire de l'UE, tout en conservant les droits relatifs à la citoyenneté européenne et à l'utilisation de l'euro comme unique monnaie officielle.



Les amérindiens Caribes nommèrent l'île « Ouanalao » *Là où on trouve l'iguane*. Nom qui est toujours inscrit sur le blason de Saint-Barthélemy.

Le premier Européen à avoir abordé l'île est Christophe Colomb, qui la baptise ainsi en l'honneur de son frère Bartolomeo, lors de son deuxième voyage en 1493.

La France acheta Saint-Barthélemy à l'ordre de Malte en 1674. L'île ne produisant aucune richesse, la Couronne française céda l'île au royaume de Suède en 1784.

En 1847, la Suède abolit l'esclavage à Saint-Barth et les anciens esclaves quittent définitivement l'île. Saint-Barthélemy a été rétrocédée à la France par le traité du 10 août 1877, approuvé par une consultation des habitants, et a été rattachée à la Guadeloupe en 1878.

Les choix faits par la Suède ont ensuite été perpétués par la France qui, observant la pauvreté de l'île et sa situation originale, y a vu le moyen d'en faire une place commerciale dynamique. C'est ainsi qu'un arrêté du 21 novembre 1878 accorda à l'île un régime de franchise commerciale, douanière et fiscale.

Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, l'île est habitée en majorité par les descendants des colons normands et bretons. S'il n'y a jamais été recensé plus de 3000 habitants en quatre siècles, la population a doublé en 30 ans, entre 1990 et 2020, passant de 5 000 habitants à 10 000 résidents permanents.

Pour éviter le tourisme de masse, le territoire a opté dans les années 1960-1970 pour une approche favorisant le tourisme de luxe. Le niveau de vie a augmenté au point de dépasser la moyenne nationale du PIB/habitant (contrairement à Saint-Martin qui est désormais moitié moindre). Le coût de la vie est élevé, en particulier dans l'immobilier, ce qui constitue une des premières problématiques du corps professoral affecté à Saint-Barthélemy.

La langue officielle et vernaculaire est le français.

À l'instar de la plupart des territoires de la République (France métropolitaine et Outre-mer), il existe à Saint-Barthélemy des patois traditionnels et des créoles. L'anglais y est largement usité.

L'île de Saint-Barthélemy est doublement éloignée des centres de décision des services de l'État qui l'administrent : la préfecture ainsi que le rectorat se situent en Guadeloupe et le préfet délégué ainsi que le SENIDN se situent sur l'île de Saint-Martin.



# Le risque cyclonique

Les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se situent sur la façade orientale de l'arc antillais les exposant aux trajectoires potentielles des ouragans. La saison dite « cyclonique » s'étend du 1er juin et s'achève le 30 novembre, soit sur 6 mois de l'année.

**Le risque cyclonique est important.** 4 ouragans destructeurs ont traversé Saint-Martin ces dernières décennies :

- DONNA (5 septembre 1960) - catégorie 4 ;
- LUIS (5 septembre 1995) - catégorie 4, l'île a été dévastée à plus de 50 % ;
- LENNY (18 novembre 1999) - catégorie 4 ;
- IRMA (5 septembre 2017) - IRMA a été le premier ouragan de catégorie 5 à frapper les îles du Nord. L'île de Saint-Martin a été dévastée à 95%.

La population, les services de l'état et ceux des collectivités territoriales ont acquis une réelle culture du risque, basée sur la solidarité, la résilience, le développement des moyens de prévention et la gestion de crise.

**Durant la saison cyclonique, chacun doit se préparer et se tenir informer :**

- ☞ Le site Internet de la collectivité de Saint-Martin : <http://www.com-saint-martin.fr/risque-majeur-antilles.html>
- ☞ Le site Internet de la collectivité de Saint-Barthélemy : <https://www.comstbarth.fr/saison-cyclonique>
- ☞ La page Facebook de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : <https://www.facebook.com/prefet971>



[Infos 2022 COM de Saint-Barthélemy en ligne ici](#)



[Magazine Soualigapost – édition spéciale 2022 en ligne ici](#)



[Infos 2022 COM Saint-Martin en ligne ici](#)

# Culture et évènements locaux

Liste des principaux évènements organisés par les collectivités territoriales

<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin février – début mars : carnaval côté français</li><li>• 14 avril – 03 mai : carnaval côté hollandais</li><li>• 03 mai : Fish day</li><li>• 15 mai : fête de Rambaud/Saint-Louis</li><li>• 28 mai : célébration de l'abolition de l'esclavage</li><li>• 21 juin : fête de la musique</li><li>• 05 juillet : I love my ram</li><li>• 14 juillet : fête nationale « Bastille day »</li><li>• 21 juillet : fête de Grand Case</li><li>• 15 août : fête de Sandy-Ground</li><li>• 11 novembre : fête de Saint-Martin « Saint-Martin's day »</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fin février – début mars : carnaval</li><li>• 18 mars : Bucket regatta</li><li>• 28 mars-09 avril : Le Festival de Livre &amp; Jazz</li><li>• 24 avril : festival du cinéma caraïbe</li><li>• 29 avril : West Indies regatta</li><li>• 11 avril : Les voiles de St-Barth</li><li>• 14 juillet : fête nationale</li><li>• 01 août : open de tennis de St-Barth</li><li>• 24 août : fête de Saint-Barthélemy</li><li>• 24 août : fête des quartiers nord</li><li>• 25 août : fête de Saint-Louis</li><li>• 09 octobre : célébration de l'abolition de l'esclavage</li><li>• 06 novembre : Pitea day : fête du jumelage avec la Suède</li><li>• 10 novembre : St-Barth gourmet festival</li><li>• 17-21 novembre : St-Barth Cata-cup</li><li>• 22 novembre : Art week</li></ul>
--	--

➤ Plus d'infos sur les sites de [l'Office de tourisme de Saint-Martin](#) et du [Office de tourisme de Saint-Barthélemy](#)

# Comprendre le SENIDN

## La nouvelle organisation du système éducatif à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Le SENIDN est un service déconcentré du rectorat de Guadeloupe, inscrit au répertoire nationale des établissements.

Il assure un pilotage de proximité des établissements et la mise en œuvre des réformes pédagogiques tout en répondant aux contextes territoriaux des Iles du nord et aux attentes des usagers, et des partenaires locaux.

Le SENIDN est dirigé par un vice-recteur, adjoint à la rectrice de la Région académie Guadeloupe. Il est l'interlocuteur des deux collectivités d'Outre-mer pour toutes les questions relatives aux compétences partagées en matière éducative et du préfet délégué de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour toutes les questions d'intérêt commun.

Il est également l'interlocuteur direct des services académiques, des conseillers techniques et des corps d'inspection pour toutes les questions concernant l'organisation de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les locaux du SENIDN sont situés à Saint-Martin, au 2<sup>nd</sup> & 3<sup>ème</sup> étages de l'immeuble West indies à Marigot.

Contact : 0590 47 81 43. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h.



## **Le SENIDN est constitué de trois pôles :**

### **1. Un pôle administration générale**

Une équipe dédiée prend en charge, localement, la gestion des ressources humaines en lien avec les services rectoraux concernés. Ce nouveau pôle est également en charge de la vie de l'élève afin de mieux répondre aux attentes des familles.

### **2. Un pôle pédagogique**

- ▶ La circonscription du premier degré, organisée autour de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), comprend cinq conseillers pédagogiques, un formateur REP+ ainsi que cinq enseignants formateurs en place dans les écoles.
- ▶ Le service pédagogique Interdegré, chargé de la coordination de la déclinaison de projet d'académie (D'PASS), de la formation continue en lien avec l'EAFc, de la politique de la ville (PRE), du décrochage scolaire (MLDS), des UPE2A (CASNAV) de la sécurité des établissements scolaires (EMAS). Des personnels chargés de missions spécifiques complète ce service afin d'assurer un pilotage de proximité des dossiers prioritaires : les classes bilingues, le multilinguisme scolaire, la prévention et la lutte contre l'absentéisme, la carte des formations, etc.

### **3. Un pôle médico-social**

Une équipe de professionnels de la santé – médecin de l'éducation nationale, infirmières, psychologues – travaille sur l'ensemble des établissements scolaires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

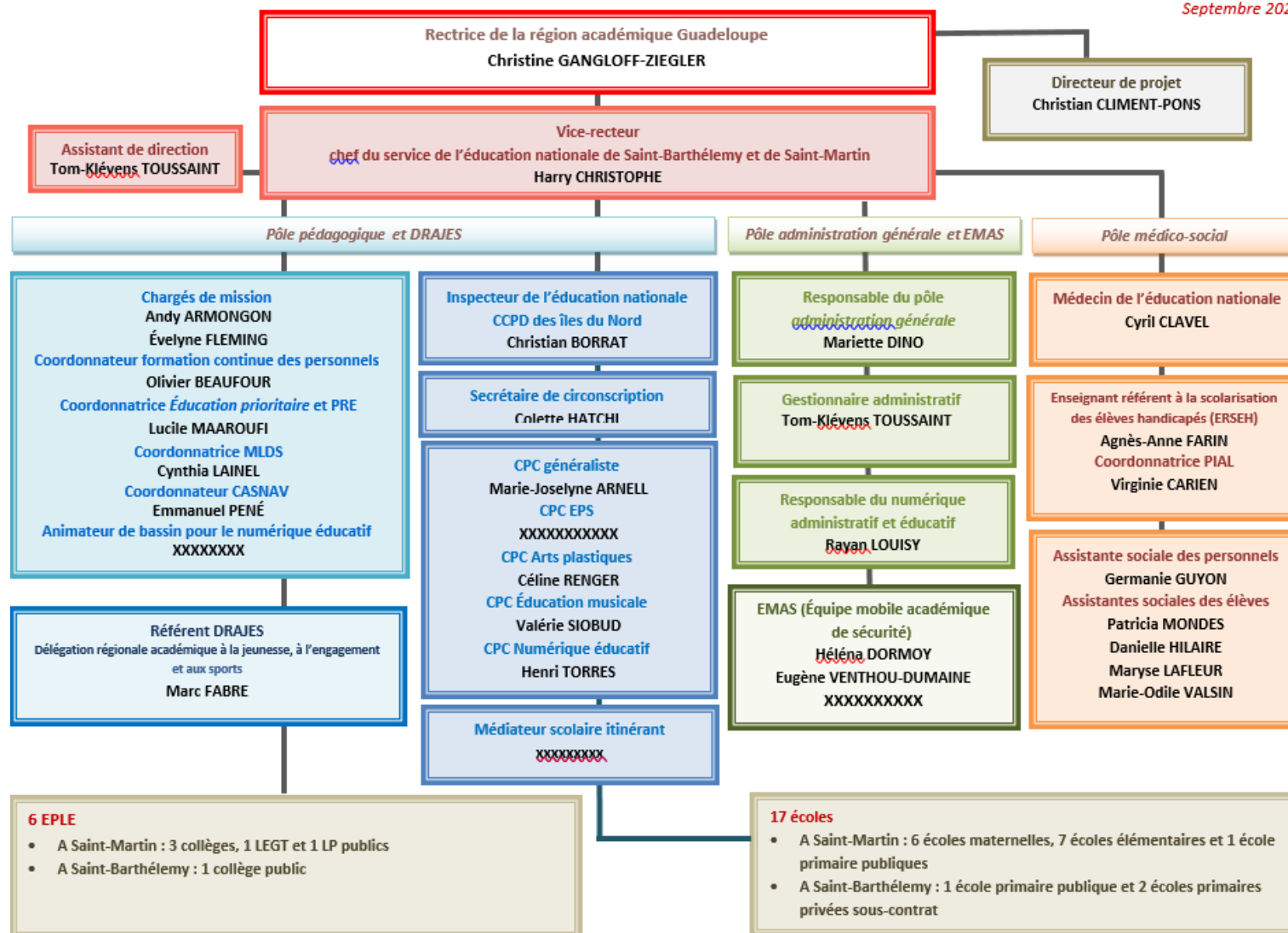
Ce pôle assure également une assistance sociale locale des personnels et des élèves.

Il comprend l'accompagnement et le suivi des élèves en situation de handicap par un personnel enseignant-référent (ERESH).

Le système éducatif à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin est ainsi organisé conjointement par les services rectoraux de la région académique Guadeloupe et par le SENIDN.

# L'organigramme du SENIDN

Septembre 2022



L'annuaire des services rectoraux est disponible en ligne : <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/annuaire>

# Les indicateurs clés

Les chiffres ci-dessous sont disponibles dans leur intégralité en ligne :

- ▶ [Tableau de bord de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin](#)

A la rentrée 2022, les deux territoires des « Iles du nord » scolarisent 8 441 élèves.

- Saint-Martin : 7 054 élèves
- Saint-Barthélemy : 1 168 élèves

	Premier degré		Second degré		TOTAL
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
<b>Total Iles du Nord</b>	<b>4322</b>		<b>3900</b>		<b>8 222</b>
	3924	398	3900	0	
<b>Saint-Martin</b>	3522	0	3532	0	19
<b>Saint-Barthélemy</b>	402	398	368	0	4

Source : SENIDN-prévisions de rentrée 2021

A Saint-Martin, plus de 8 écoliers sur 10 sont scolarisés en éducation prioritaire. 70% des collégiens également.

## Les personnels

L'éducation nationale emploie 823 personnels à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

- ▶ 720 à Saint-Martin
- ▶ 84 à Saint-Barthélemy
- ▶ 19 au SENIDN

## Evaluations nationales 2021

### A l'issue de l'école maternelle : en début de CP

- ▶ A Saint-Martin, 48,9% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 57,9% en mathématiques.
- ▶ A Saint-Barthélemy, ce taux moyen est de 79,9% en français et de 72,7% en mathématiques.

### A l'issue de l'année de CP : en début de CE1

- ▶ A Saint-Martin, 34,3% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 41,2% en mathématiques.
- ▶ A Saint-Barthélemy, ce taux moyen est de 73,6% et de 65,5% en mathématiques.

### A l'issue de l'école élémentaire : à l'entrée en sixième

- ▶ A Saint-Martin 46% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 29,3% en mathématiques.
- ▶ A Saint-Barthélemy, ce taux moyen est de 85,5% et 79,3% en mathématiques.

**Le taux de réussite au diplôme national du brevet s'élève, pour la session 2021 à 73,4% à Saint-Martin et à 93,8% à Saint-Barthélemy.**

### A l'issue du collège : test de positionnement en début de seconde

- ▶ Au lycée général et technologique R. Weinum, 55,2% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 33,1% en mathématiques.
- ▶ Au lycée professionnel D. Jeffry, 38,4% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 21,9% en mathématiques.

**Le taux de réussite au baccalauréat général s'élève à 96,9%, à 88,7% pour le bac technologique et à 71,8% pour le bac professionnel.**



# Comprendre D’PASS

*Le projet d'académie 2020-2023 a fait l'objet d'une déclinaison territorialisée à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin afin de l'adapter aux contextes territoriaux, aux diagnostics scolaires ainsi qu'aux spécificités géographiques, culturelles et linguistiques.*

Cette déclinaison du projet d'académie pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin – D’PASS - formalise ainsi 7 plans stratégiques.

1. Renforcer la maîtrise des fondamentaux ;
2. Valoriser le multilinguisme ;
3. Développer l'éducation artistique et culturelle ;
4. Développer les usages du numériques ;
5. Prévenir et lutter contre l'absentéisme ;
6. Favoriser l'accès à la formation continue des personnels et,
7. Renforcer les liens école-famille.



[Consultez D’PASS Ici !](#)

Un comité de suivi est mis en place pour les Iles du nord.

Contact : M. Olivier BEAUFOUR, coordonnateur D’PASS. [Olivier.Beaufour@ac-guadeloupe.fr](mailto:Olivier.Beaufour@ac-guadeloupe.fr).

0590 47 82 71



# Les établissements scolaires

23 établissements scolaires aux Iles du Nord, dont 19 à Saint-Martin et 4 à Saint-Barthélemy

	Premier degré		Second degré		TOTAL
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Total Iles du Nord	17	2	6	0	23
Saint-Martin	14	0	5	0	19
Saint-Barthélemy	1	2	1	0	4

Saint-Martin : 19 établissements scolaires publics

	Premier degré			Second degré			TOTAL
	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	
Saint-Martin	6	7	1	3	1	1	19
		14			5		

Saint-Barthélemy : 4 établissements scolaires publics et privés sous-contrat

	Premier degré		Second degré	TOTAL
	Primaire Public	Primaire Privé sous contrat	Collège Public	
Saint-Barthélemy	1	2	1	4
		3	1	

Deux réseaux d'éducation prioritaire à Saint-Martin :

- ▶ **REP** : 8 établissements scolaires, soit 1 collège en REP et 7 écoles dont 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 1 école primaire.
- ▶ **REP+** : 5 établissements scolaires, soit 1 collège en REP+ et 4 écoles : 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.

# Informations pratiques

Le SENIDN met à votre disposition un service dédié à tous les personnels de l'éducation nationale : le Pôle Administration général.

Ce service est en lien permanent avec tous les services rectoraux qui vous concernent directement : DPEP (1<sup>er</sup> degré), DPEP (2<sup>nd</sup> degré) et DPEATSS.

Pour toute information, veuillez contacter la cheffe de service du Pôle administratif du SENIDN : madame Mariette DINO

Tél : 0590 47 81 70 – [mariette.dino@ac-guadeloupe.fr](mailto:mariette.dino@ac-guadeloupe.fr)

Chaque professeur des écoles est en lien avec un.e gestionnaire situé au rectorat de Guadeloupe, qui peut être saisi pour toute question concernant la gestion administrative : paie, avancement, promotion, PPCR, mutation, retraite, congé maladie, rupture conventionnelle...

1<sup>er</sup> degré :\_mail : [gi.dpep@ac-guadeloupe.fr](mailto:gi.dpep@ac-guadeloupe.fr)

Nom de la Gestionnaire	Bureau de gestion	mail
Patricia PYREE	D-J-T	<a href="mailto:Patricia.pyree@ac-guadeloupe.fr">Patricia.pyree@ac-guadeloupe.fr</a>
Guyène JOURSON	B-Y-K-H-R-	<a href="mailto:Brice-guylene.jourson@ac-guadeloupe.fr">Brice-guylene.jourson@ac-guadeloupe.fr</a>
Aicha DELOZE	G-S-E-U	<a href="mailto:Aicha.deloze@ac-guaedloupe.fr">Aicha.deloze@ac-guaedloupe.fr</a>
Juanita ANAIS	L-N-O-Z-W	<a href="mailto:Juanita.anais@ac-guadeloupe.fr">Juanita.anais@ac-guadeloupe.fr</a>
Béatrice PISTOL	P-V-R	<a href="mailto:Beatrice.pistol@ac-guadeloupe.fr">Beatrice.pistol@ac-guadeloupe.fr</a>
Stéphanie COZEMA	A-M	<a href="mailto:Stephanie.cozema@ac-guadeloupe.fr">Stephanie.cozema@ac-guadeloupe.fr</a>
Suzy ANNE-MARIE	C-F-I-Q-X	<a href="mailto:Suzy.anne-marie@ac-guadeloupe.fr">Suzy.anne-marie@ac-guadeloupe.fr</a>

## 2<sup>nd</sup> degré :

Pour toute demande vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : [ce.dpes@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.dpes@ac-guadeloupe.fr)

DPES 1 : gestion individuelle des certifiés, agrégés et AE

DPES 2 : gestion individuelle des PLP, PEGC, EPS, CPE, COP, Assistant LV et AESH-I

DPES 4 : gestion des non titulaires et du remplacement

### La mission bilan conseil

Le conseiller mobilité carrière offre un accompagnement professionnel, destiné à tous les personnels de l'académie qui souhaitent réfléchir à une évolution professionnelle, un changement d'activité, leur vécu au travail ou clarifier des questionnements professionnels.

Contact : Corinne BRELEUR, psychologue. Tél :0590 47 81 40 - Mél : [corinne.breleur-dacalor@ac-guadeloupe.fr](mailto:corinne.breleur-dacalor@ac-guadeloupe.fr)

### La cellule handicap

Le rôle du correspondant handicap académique et des référents dans les départements est de faciliter les démarches des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière et de mettre en place les compensations nécessaires.

La correspondante handicap : madame Yannick AUGUSTE-PLUMAIN. Tel : 0590 47 82 35

Mél : [correspondant-handicap@ac-guadeloupe.fr](mailto:correspondant-handicap@ac-guadeloupe.fr)

### La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Les médecins du travail sont associés aux démarches de prévention en matière d'organisations du travail potentiellement génératrices de souffrance au travail. Ils travaillent en collaboration avec les différents professionnels afin de conduire une action concertée, tant en prévention qu'en prise en charge médicale.

Contact : M. Cyril CLAVEL. Médecin scolaire. [Cyril.clavel1@ac-guadeloupe.fr](mailto:Cyril.clavel1@ac-guadeloupe.fr). 0590 52 86 40

### **Le service social en faveur des personnels**

Le service social des personnels est un service spécialisé du travail. Il a pour mission d'aider et de conseiller les personnels, tant sur des questions d'ordre social, familial et/ou financier, que sur des problèmes de nature administrative et professionnelle. La prise en charge se fait de manière globale.

Contact : Germanie GUYON. [germanie.guyon@ac-guadeloupe](mailto:germanie.guyon@ac-guadeloupe) Téléphone : 0590 47 82 94

### **L'action sociale en faveur des personnels**

L'action sociale en faveur des personnels se décline en différentes prestations dont la nature, les critères d'attribution et le montant sont définis au niveau interministériel, ministériel ou académique.

Les prestations à gestion académique sont destinées à aider les personnels rencontrant des difficultés ou à répondre à des besoins particuliers dans les domaines suivants : logement, enfance et études, vacances, loisirs, enfants handicapés, restauration ou environnement privé.

Contact : **Cellule d'action sociale** - 0590 47 82 34 / e-mail : [ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr)

### **Le dispositif d'accueil individuel de soutien et d'accompagnement psychologique**

Entretiens individuels. Entretiens réalisés dans le respect de la plus stricte confidentialité par une psychologue.

Contacts :

Corine BRELEUR DACALOR, psychologue. Tél : 0590 47 82 24 - Mél : [corine.dacalor@ac-guadeloupe.fr](mailto:corine.dacalor@ac-guadeloupe.fr)

Elmire FARNABE, psychologue. Tél : 0590 47 81 40 - Mél : [elmire.farnabe@ac-guadeloupe.fr](mailto:elmire.farnabe@ac-guadeloupe.fr)

# LA CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ACADÉMIE GUADELOUPE

Une personne peut vivre à un moment ou à un autre de sa vie un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, elle peut vivre un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

**Quelles peuvent être les difficultés ?**

**Difficultés personnelles, conjugales ou familiales**

- Stress, anxiété, réactions dépressives
- Problème d'adaptation au changement
- Séparation, divorce, Deuil
- Étape de vie difficile (maladie, préretraite)

**Difficultés professionnelles**

- Démotivation, épuisement professionnel
- Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
- Insatisfaction de carrière, réaffectation
- Harcèlement moral
- Choc suite à un événement traumatique

**L'Académie de la Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.**

**C'est un espace dans lequel le personnel peut exprimer tout questionnement ou toutes difficultés de sa vie professionnelle et/ou personnelle.**

**Deux psychologues sont à votre écoute :**

**Corine DACALOR**  
 • Rectorat : parc d'activités la Providence ZAC de Dohémère, BP 483 - 97183 Les Abymes  
 Tél. : 0590 81 87 40  
 • MGEN - Parc d'activités et Écoute - Les Abymes  
 Avillapôle, Les Abymes  
 E-mail : corine.dacalor@academie.gu

**Elmire FARNABE**  
 • Rectorat : parc d'activités la Providence ZAC de Dohémère, BP 483 Les Abymes  
 Tél. : 0590 81 87 40  
 E-mail : elmire.farnabe@academie.gu

**Confidentialité  
Secret professionnel  
Volontariat - Neutralité  
Respect de la personne  
Sans préjudice**

**Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel.**  
 Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans votre consentement « libre et éclairé ».

**L'utilisation ou non de dispositif d'aide ne peut porter préjudice ou nuire à votre sécurité d'emploi ni à vos chances d'avancement.**

« Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues ». (Code de déontologie)

## Cellule d'écoute et d'accompagnement des personnels

Une personne peut vivre à un moment ou à un autre de sa vie un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, elle peut vivre un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

### Difficultés personnelles, conjugales ou familiales

- Stress, anxiété, réactions dépressives
- Problème d'adaptation au changement
- Séparation, divorce, Deuil
- Étape de vie difficile (maladie, préretraite)

### Difficultés professionnelles

- Démotivation, épuisement professionnel
- Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
- Insatisfaction de carrière, réaffectation
- Harcèlement moral
- Choc suite à un événement traumatique

### L'académie de la Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut exprimer tout questionnement ou toutes difficultés de sa vie professionnelle et/ou personnelle.

Tous les personnels ont la possibilité de rencontrer une psychologue

afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel.

Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans votre consentement « libre et éclairé ».

## LA FORMATION CONTINUE : VÉRITABLE LEVIER DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



La formation continue des personnels de l'éducation nationale répond à un double objectif d'accompagnement vers une plus grande professionnalisation et un meilleur développement professionnel de tous les personnels.

Il s'agit de permettre aux personnels de l'académie d'acquérir et de développer des compétences professionnelles individuelles et collectives par une formation qui réponde à leurs demandes, aux besoins de l'institution et qui s'inscrit dans une culture partagée.

L'Ecole académique de formation continue - *E AFC*, impulse et coordonne la mise en œuvre des formations à destination de l'ensemble des personnels de l'académie.

Le Plan académique de formation – PAF – 2022-2023 concerne tous les personnels de l'éducation nationale : personnels d'encadrement, ATSS et enseignants du 1er et du 2d degré.

Votre interlocuteur pour les Iles du nord :

M. Olivier BEAUFOUR, [olivierbeaufour@ac-guadeloupe.fr](mailto:olivierbeaufour@ac-guadeloupe.fr), 0590 47 82 71.

## Des outils à votre service

### → LE SITE ACADÉMIQUE : WWW. <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/>

Le site du SENIDN propose des informations à l'attention des usagers du service public d'éducation de nos territoires. Il présente la politique éducative, fournit les informations pratiques et renseigne sur les actualités. Il comprend des espaces dédiés à l'action éducative par thèmes.

### → LE PORTAL PÉDAGOGIQUE ET SES SITES DISCIPLINAIRES ET THEMATIQUES

Accessibles sur <http://pedagogie.ac-guadeloupe.fr/>

Sur le site Internet du SENIDN, vous trouverez également des informations précieuses sur les dossiers spécifiques aux Iles du nord :

- ☞ Un espace « Ressources » : « Enseigner le français à Saint-Martin », la mallette du Climat scolaire, la mallette de l'EDD, des ressources pédagogiques pour le 1<sup>er</sup> degré, et tant d'autres [ici](#) !
- ☞ Un espace « Repères » : lettre de cadrage des classes bilingues, bilans des actions menées, arts et culture, éducation prioritaire à Saint-Martin, politique de la ville, etc. [ici](#) !
- ☞ Un espace « Focus » qui met en avant les actions mises en œuvre par les équipes pédagogiques, [ici](#) !

Le portail pédagogique fournit de nombreuses ressources :

- il publie des ressources disciplinaires, transdisciplinaires et thématiques ;
- il informe des formations proposées, et relaie les actualités du Plan de formation académique ;
- il est le relai des informations institutionnelles.

Des documents utiles peuvent être directement téléchargés : ISG, formulaire d'expression de besoin, etc. [Ici](#) !



### → LE PORTAIL ARENA

Le portail ARENA (Accès aux ressources de l'Éducation nationale et académiques) donne accès aux applications en ligne communes à tous les personnels tels que :

- I-Prof du ministère de l'Éducation nationale ;
- GAIA pour la formation ;
- l'accès à la messagerie académique ;
- le LSU ;
- Innovathèque.

### La page Facebook du SENIDN

- Informations en temps réel
- Interaction possible directe avec le service



### Vos bulletins de salaire sont désormais dématérialisés

Avec l'Espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), les bulletins de paye sont immédiatement disponibles. L'ENSAP est accessible à tous les agents payés par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou contractuel.

### Pour activer et accéder à cet espace : <https://ensap.gouv.fr>

L'ENSAP est une réelle avancée pour les agents qui recevaient souvent tardivement leurs bulletins de paye, il donne également de précieuses informations sur votre retraite prévisionnelle.

## Adresse utiles

**Le SENIDN**  
West indies mall  
Marigot  
97150 Saint-Martin  
0590 47 81 43

**La préfecture**  
Rue de Spring  
Marigot  
97150 Saint-Martin  
0590 52 30 5

**La collectivité de Saint-Martin**  
Rue de la mairie  
Marigot  
97150 Saint-Martin  
0590 87 50 04

**La collectivité de Saint-Barthélemy**  
La Pointe  
Gustavia  
97098  
0590 29 80 40

### L'eau

SAUR Saint-Barthélemy  
Route de saline, Espace des Lataniers, St Jean  
0590 27 64 88

SAUR Saint-Martin  
Impasse Paul Mingau  
0590 87 97 03

### L'électricité

**Attention, à Saint-Martin la fréquence est : 60 Hertz  
(au lieu de 50Hz en France et en Guadeloupe).**

Contact EDF :

Rue de Concordia  
0590 87 50 30

## Les impôts

### Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont des statuts fiscaux spécifiques

Conformément à la législation et la convention fiscale entre la France et Saint-Martin et la France et Saint-Barthélemy les fonctionnaires en provenance de la métropole ou d'Outre-mer sont considérés comme étant des résidents fiscaux de l'Etat durant les 5 premières années d'installation sur les deux îles.

*Pendant cette période de 5 ans, les fonctionnaires dont le traitement est versé à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy doivent déposer simultanément des déclarations d'impôt sur le revenu pour la collectivité et pour l'Etat.*

Pour les salaires perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy il convient d'utiliser le formulaire de déclaration 2042SM et de le transmettre aux service fiscaux de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy – (adresse) -il n'y a pas de télé-déclaration pour les déclarations relevant du centre financier des particuliers de Saint-Martin.

Pour l'Etat, vous devez effectuer une déclaration des revenus 2042 nationale et une déclaration 2047 ce qui permet d'éviter une double imposition des revenus perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy (télé-déclaration obligatoire en principe sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)).

### Pour information :

**Le code général des impôts** : [http://www.com-saint-martin.fr/ressources/fiscalite/CGI\\_SM\\_a-jour-au-1-1-2021.pdf](http://www.com-saint-martin.fr/ressources/fiscalite/CGI_SM_a-jour-au-1-1-2021.pdf)

**La fiscalité sur les revenus à Saint-Barthélemy** : <https://www.cabinet-roche.com/wp-content/uploads/2016/04/fiscalite-de-saint-barthelemy.pdf>

**La règle de domiciliation fiscale** : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=4>

Votre interlocuteur au SENIDN, madame Mariette DINO 0590 47 81 70

Centre des finances publiques Saint-Martin	Centre des finances publiques Saint-Barthélemy
8 rue Jean Jacques Fayel, Marigot 0590 29 06 26	Rue roi Oscar II, Gustavia 0590 27 63 23

# Annuaire des établissements scolaires

Liste détaillée en ligne : <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/annuaire>

## Saint-Martin

### Ecoles maternelles

Eliane Clarke ce.9710768h@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 25	Jean Anselme ce.9711196y@ac-guadeloupe.fr 0590 29 30 19	Simeonne Trott ce.9710874y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 27	Evelina Halley ce.9710754t@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 17	Ghilaine Rogers ce.9710875z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 09	Jérôme Beaupère ce.9710817l@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 01
--	---	---	---	--	--

### Ecole élémentaires

Omer Arrondell ce.9710568r@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 23	Clair Saint-Maximin ce.9711096p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 06	Marie-Amelie Leydet ce.9710210b@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 13	Hervé Williams ce.9711049n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 21	Aline Hanson ce.9710805y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 19	Elie Gibs ce.9710567p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 07	Marie-Antoinette Richards ce.9711197z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 15
---	--	--	---	---	--	--

### Ecole primaire

Emile Choisy ce.9710980n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 03
---

### Collèges

Mont-des-Accords ce.97110022x@ac-guadeloupe.fr 0590 51 91 60	Soualiga ce.9711023k@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	Roche-gravée -de-Moho ce.9711087e@ac-guadeloupe.fr 0690 66 88 03
--	---	--

### Lycées

LEGT Robert Weinum ce.9711252j@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	LP Danielle Jeffry ce.9710981p@ac-guadeloupe.fr 0590 29 12 36
---	---

## Saint-Barthélemy

### Ecole primaire

Gustavia ce.9710341u@ac-guadeloupe.fr 0590 27 65 50
---

### Ecoles privées sous-contrat

Ecole primaire Saint Joseph ce.9710453r@ac-guadeloupe.fr 0590 27 85 87	Ecole primaire Sainte-Marie ce.9710454s@ac-guadeloupe.fr 0590 27 61 18
--	--

### Collège

Mireille Choisy Ce.9710035l@ac-guadeloupe.fr 0590 29 60 00
--

Téléchargez la fiche de présentation  
votre établissement ! Ici !









# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

